

LE 5 OCTOBRE 2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 5 octobre 2020 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal et la conseillère, Mme Chantal Montminy.

Le conseiller M. Gilles Viens assiste à l'assemblée via visioconférence.

Les conseillères Mme Lucie Masse et Mme Hélène Daneau sont absentes.

Assiste également à l'assemblée, M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 4 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 5 octobre 2020**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2020

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Contrat d'entretien paysager – Soumission Myriam Fréchette 2021

5.2 Déclaration d'intérêt pécuniaire

5.3 Calendrier des assemblées publiques 2021

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Paiement progressif numéro # 1 – travaux sur le chemin North

6.2 Paiement progressif numéro # 1 – travaux sur le chemin du Lac

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion – Règlement uniformisé sur les animaux

7.2 Avis de motion – Règlement uniformisé sur la prévention des incendies

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en septembre 2020

8.2 Demande de dérogation mineure au 7, rue des Saules, lot 4 666 311

8.3 Demande dans le cadre d'un PIIA au 2995, route 143

**Résolution
2020-124**

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Adoption du budget 2021 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

10. LOISIRS et CULTURE

- 10.1 Ajout

11. FINANCES

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 septembre 2020
11.4 Augmentation de la marge de financement temporaire à la CIBC
11.5 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-001 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac et du chemin North et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût
11.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 232 000 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2020
11.7 Adjudication d'un emprunt par billet de 232 000 \$ en faveur de la Financière Banque Nationale
11.8 Mandat de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation pour les années 2022-2023-2024

12. DIVERS

- 12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 septembre 2020

**Résolution
2020-125**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 septembre 2020 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Contrat d'entretien paysager – Soumission Myriam Fréchette 2021

**Résolution.
2020-126**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accepter la soumission de Myriam Fréchette au montant de 4 973 \$, plus taxes afin de procéder à l'entretien paysager pour la municipalité pour la saison 2021.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Déclaration d'intérêt pécuniaire

Le directeur général mentionne que le maire, M Denis Ferland ainsi que les conseillers (es) Mme Hélène Daneau, Mme Chantal Montminy, Mme Lucie Masse, M. Gilles Viens, M. Guy Massicotte et Éric Hammal ont tous déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire tel que le prévoit leur obligation.

5.3 Calendrier des assemblées publiques 2021

Résolution 2020-127

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'adopter le calendrier des assemblées publiques suivant pour l'année 2021;

Les séances débuteront à 19 h 00 les premiers lundis du mois exception faite du lundi 11 janvier, le mardi 6 avril, le mardi 7 septembre et le lundi 8 novembre:

- | | | |
|--------------|---------------------------|------------------------|
| ● 11 janvier | ● 1 ^{er} février | ● 1 ^{er} mars |
| ● 6 avril | ● 3 mai | ● 7 juin |
| ● 5 juillet | ● 2 août | ● 7 septembre |
| ● 4 octobre | ● 8 novembre | ● 6 décembre |

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Paiement progressif numéro # 1 – travaux sur le chemin North

Considérant que la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement du décompte progressif #1, après vérification des travaux;

Résolution 2020-128

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 pour un montant de 181 296.92 \$, plus taxes à l'entrepreneur Grondin Excavation Inc pour les travaux exécutés sur le chemin North.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Paiement progressif numéro # 1 – travaux sur le chemin du Lac

Considérant que la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement du décompte progressif #1, après vérification des travaux;

Résolution 2020-129

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 pour un montant de 106 265.78 \$, plus taxes à l'entrepreneur Grondin Excavation Inc pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion – Règlement uniformisé sur les animaux

Avis de Motion 2020-130

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Viens, qu'à une prochaine assemblée du conseil un Règlement uniformisé sur les animaux sera adopté, règlement qui a pour but d'encadrer la gestion des animaux sur le territoire de la municipalité tout en respectant les nouvelles exigences du Gouvernement du Québec en la matière.

7.2 Avis de motion – Règlement uniformisé sur la prévention des incendies

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Viens, qu'à une prochaine assemblée du conseil un Règlement uniformisé sur la prévention des incendies sera adopté, règlement qui a pour but d'encadrer la gestion de la prévention des incendies le territoire de la municipalité et de mandater la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est à en faire l'application.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en septembre 2020

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en septembre 2020. Pour la période visée, 4 permis de construction pour un montant de 2 550 000 \$, 30 permis de rénovation/modification ont été émis pour un montant de 979 300 \$, 16 permis pour garages et piscines pour 460 900 \$ et 9 permis dans la catégorie autre.

8.2 Demande de dérogation mineure au 7, rue des Saules, lot 4 666 311

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé au 7, rue des Saules ont soumis une demande de dérogation mineure concernant l'empiètement d'une galerie dans la marge avant ;

Considérant que l'article 4.1.1 mentionne qu'une galerie peut empiéter d'un maximum de 1,22 mètre dans la marge avant minimale;

Considérant que la marge de recul avant exigible dans la zone Vill-3 est de 9 mètres et que, par conséquent, une galerie peut être implantée à une distance de 7,78 mètres de la rue;

Considérant que la galerie existante, d'une profondeur de 1,32 mètre, est située à une distance de 6,02 mètres de la rue à son point le plus près;

Considérant que l'agrandissement de 0,81 mètre de la galerie aura pour effet d'augmenter l'empiètement dans la marge de recul avant, diminuant la distance de la rue à 5,21 mètres;

Considérant que l'agrandissement ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que les membres du conseil consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande;

Résolution 2020-132

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, d'accepter la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une galerie avant à une distance de 5 mètres de la rue, plutôt que 7,78 mètres tel qu'exigé par l'article 4.1.1 du règlement de zonage 98-06.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Demande dans le cadre d'un PIIA au 2295, route 143

Considérant que la propriétaire de l'immeuble situé au 2295, route 143 a soumis une demande de rénovation du bâtiment principal et du garage consistant à remplacer le revêtement extérieur ;

Considérant que l'immeuble est assujéti au règlement sur les PIIA 2006;

Considérant que les travaux de modification des bâtiments dans les secteurs assujéttis doivent être analysés par le comité consultatif en urbanisme selon les critères du règlement;

Considérant que les bâtiments comportent actuellement du bardeau de cèdre vert ainsi qu'un revêtement de vinyle vert;

Considérant que le projet consiste à remplacer le revêtement actuel par du bardeau de cèdre gris tel que l'échantillon soumis;

Considérant que selon l'analyse effectuée par le comité consultatif en urbanisme le projet respecte les critères d'analyse du règlement sur les PIIA;

Considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que les membres du conseil consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande;

Résolution 2020-133

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, d'accepter la demande de rénovation des bâtiments situés au 2295, route 143 consistant à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal par du bardeau de cèdre gris, telle que l'échantillon soumis.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du budget 2021 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé un budget équilibré de l'ordre 2 230 036 \$;

Considérant que les tarifs imposés seront de 80 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets, de 65 \$ la tonne pour les matières compostables et d'environ 24 \$ de redevance pour l'enfouissement ;

Considérant que le tarif imposé sera de 22 \$ la tonne pour les boues de fosses septiques ;

Résolution 2020-134

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 193.66 \$, pour le mois de septembre 2020.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} septembre 2020;

Résolution 2020-135

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de septembre 2020 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 5, 12, 19 et 26 septembre pour un montant total de 18 297.91 \$ ainsi que les chèques 4942 pour un montant de 1 059.56 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 9478 au chèque 9500 pour un montant de 345 431.83 \$ et 16 dépôts directs pour un montant de 11 100.32 \$;

| Numéro d'écriture | Numéro chèque | Fournisseur | Description de l'achat | Montant |
|-------------------|---------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| 202000426 | 9478 | HYDRO QUÉBEC | Hôtel de ville , centre et autres | 568,62 \$ |
| 427 | 9479 | BELL | Appel sans frais et Hôtel de ville | 497,06 \$ |
| 430 | 9480 | BELL MOBILITÉ | Cellulaire de voirie | 56,76 \$ |
| 432 | 9481 | BERNARD MAYRAND | Présence au CCU | 30,00 \$ |
| 433 | 9482 | SAMANTHA PIGEON | Entretien ménager | 212,00 \$ |
| 434 | 9483 | HYDRO QUÉBEC | Lumière de rues et Domaine | 497,43 \$ |
| 436 | 9484 | SPA DE L'ESTRIE | Frais mensuel | 212,34 \$ |
| 440 | 9485 | SERVICE D'ENT. LUMIÈRE | Réparation de lumière | 165,51 \$ |
| 442 | 9486 | SINTRA | Gravier | 247,18 \$ |
| 443 | 9487 | ÉDITIONS JURIDIQUES | Renouvellement d'abonnement | 68,99 \$ |
| 444 | 9488 | FONDS D'INFORMATION | Avis de mutation | 15,00 \$ |
| 445 | 9489 | QUADIENT CANADA | Contrat de service timbreuse | 182,64 \$ |
| 446 | 9490 | MARCHÉ PATRY | Café et repas | 49,07 \$ |
| 448 | 9491 | XPLORNET | Frais mensuel | 107,77 \$ |
| 455 | 9492 | GROUPE ADE | Nettoyage de ponceaux | 655,36 \$ |
| 457 | 9493 | VIVACO | Chlore | 100,56 \$ |
| 458 | 9494 | N4 MOBILE | Frais mensuel | 236,71 \$ |
| 459 | 9495 | PUROLATOR | Frais de livraison | 9,84 \$ |
| 460 | 9496 | LEE DEZAN | Entretien des pelouses | 1 000,00 \$ |
| 461 | 9497 | MINISTRE DES FINANCES | REMISES DE L'EMPLOYEUR | 6 354,69 \$ |
| 462 | 9498 | RECEVEUR GENERAL | REMISES DE L'EMPLOYEUR | 2 583,43 \$ |
| 463 | 9499 | GROUPE FINANCIER EMPIRE | REMISES DE L'EMPLOYEUR | 955,65 \$ |
| 464 | 9500 | EXC. GRONDIN | Paiement no 1 chemin du Lac et North | 330 625,22 \$ |
| | | | | 345 431,83 \$ |

| | | | | |
|-----------|--------------|---------------------------|-----------------------------------|--------------|
| 202000428 | Dépôt direct | HÉLÈNE DULAC | Présence au CCU | 30,00 \$ |
| 429 | Dépôt direct | PAULINE DANSEREAU | Présence au CCU | 30,00 \$ |
| 431 | Dépôt direct | JUSTIN DOYLE | Déplacement et abonnement Logmein | 1 021,82 \$ |
| 435 | Dépôt direct | ROGER MADORE | Compost | 51,74 \$ |
| 437 | Dépôt direct | EUROFINS ENVIRONNEX | Analyse d'eau | 313,90 \$ |
| 438 | Dépôt direct | ARMATURE COATICOOK | Pompe et appel de service | 227,08 \$ |
| 439 | Dépôt direct | SERVICE EXP | Honoraire professionnel | 1 994,82 \$ |
| 441 | Dépôt direct | REFLET DU Lac | Annonce bottin | 172,46 \$ |
| 447 | Dépôt direct | EXCAVATION C GRENIER | Gravier | 239,06 \$ |
| 449 | Dépôt direct | RESSOURCERIE FRONTIÈRES | Versement annuel 4/4 | 2 468,51 \$ |
| 450 | Dépôt direct | RONA ANCTIL | Ponceau | 309,77 \$ |
| 451 | Dépôt direct | BOB POULIOT | Photocopieuse | 609,39 \$ |
| 452 | Dépôt direct | GROUPE CCL | Relieur | 227,65 \$ |
| 453 | Dépôt direct | BUREAU EN GROS | Étagères | 1 675,49 \$ |
| 454 | Dépôt direct | ANDRÉ MARTEL | Frais de déplacement | 166,08 \$ |
| 456 | Dépôt direct | INST. ÉLECTRIQUE S DURAND | Remplacer carte | 1 562,55 \$ |
| | | | | 11 100,32 \$ |

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 septembre 2020

Le directeur général dépose l'état comparatif de fonctionnement au 30 septembre 2020.

11.4 Augmentation de la marge de financement temporaire à la CIBC

Considérant les besoins à court terme en liquidité variable de la municipalité afin de respecter ses obligations contractuelles;

Considérant que la municipalité possède déjà une marge de crédit variable de 200 000 \$ auprès de la CIBC;

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 696 780 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales pour la réfection du chemin North ;

Numéro de dossier : RIRL-2020-954
 Numéro SFP : 154207147
 Numéro de fournisseur : 68370

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 382 859 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local pour la réfection du chemin du Lac ;

Numéro de dossier : AIRRL-2020-599
Numéro SFP : 154207091
Numéro de fournisseur : 68370

Considérant que la contribution du gouvernement du Québec est payable sur 10 ans, et que le ministre verse l'aide financière en 2 versements annuels, le premier versement, pouvant être effectué 6 mois après le traitement et l'approbation de la réclamation de dépenses admissibles présentée par le bénéficiaire, correspond aux intérêts cumulés sur cette période et le deuxième versement, pouvant être effectué un an après le traitement de la réclamation de dépenses admissibles présentée par le bénéficiaire, correspond au capital de l'année et aux intérêts cumulés depuis le premier versement.;

**Résolution
2020-136**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de déposer une demande afin d'augmenter la marge de crédit variable auprès de la CIBC de 1 100 000 \$ afin de l'établir à 1 300 000 \$. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer toute documentation relative à cette demande auprès de la CIBC

Adopté à l'unanimité.

11.5 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-001 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac et du chemin North et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

**Avis de
Motion
2020-137**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Viens, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2020-001 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac et du chemin North et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

ET

Dépose le projet du Règlement numéro 2020-001 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac et du chemin North et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût au montant de 1 437 862 \$ sur une période de 10 ans. Ce règlement prévoit qu'il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. De plus, ce règlement prévoit que le conseil affecte au paiement de l'emprunt, la somme de 1 079 639 \$ provenant de subventions dont le versement est confirmé par ministère des transports du Québec.

11.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 232 000 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Hatley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 232 000 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2020, comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2006-04 | 80 500 \$ |
| 2021 | 151 500 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-04 et 2021, la Municipalité de Hatley

**Résolution
2020-138**

souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 octobre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2021. | 16 600 \$ | |
| 2022. | 16 900 \$ | |
| 2023. | 17 100 \$ | |
| 2024. | 17 400 \$ | |
| 2025. | 17 600 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 146 400 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-04 et 2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité.

11.7 Adjudication d'un emprunt par billet de 232 000 \$ en faveur de la Financière Banque Nationale

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 5 octobre 2020 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 3 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 13 octobre 2020 |
| Montant : | 232 000 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Hatley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2020, au montant de 232 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres publics pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19)* ou

l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 16 600 \$ | 0,75000 % | 2021 |
| 16 900 \$ | 0,85000 % | 2022 |
| 17 100 \$ | 1,00000 % | 2023 |
| 17 400 \$ | 1,10000 % | 2024 |
| 164 000 \$ | 1,25000 % | 2025 |

Prix : 98,42000

Coût réel : 1,58885 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 16 600 \$ | 1,71000 % | 2021 |
| 16 900 \$ | 1,71000 % | 2022 |
| 17 100 \$ | 1,71000 % | 2023 |
| 17 400 \$ | 1,71000 % | 2024 |
| 164 000 \$ | 1,71000 % | 2025 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,71000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

| | | |
|------------|-----------|------|
| 16 600 \$ | 1,91000 % | 2021 |
| 16 900 \$ | 1,91000 % | 2022 |
| 17 100 \$ | 1,91000 % | 2023 |
| 17 400 \$ | 1,91000 % | 2024 |
| 164 000 \$ | 1,91000 % | 2025 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,91000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Résolution
2020-139**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, appuyé par le conseiller Guy Massicotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Hatley accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2020 au montant de 232 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006-04 et 2021. Ces billets sont émis au prix de 98,42000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2020-140**

11.8 Mandat de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour les années 2022-2023-2024

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de mandater la firme JP Cadrin et Associés de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour les années 2022-2023-2024 selon la proposition du 2 octobre soit au coût de 23.35 \$ par unité d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

12 DIVERS

12.1 Ajout

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une résidente demande si les travaux sur le chemin North sont terminés, car elle trouve le chemin étroit et dangereux. Le directeur général explique qu'il reste encore plusieurs voyages de gravier à étendre, mais que la carrière ne fournit pas à la demande. Les travaux sont sur pause pour deux (2) semaines, le temps de produire du matériel. Le maire, M Ferland explique suite aux recommandations des ingénieurs qu'il a été établi que le chemin aura 7,2 mètres de large et qu'il faut réaliser que ce n'est pas des chemins pour faire de la vitesse et que le fait de rétrécir le chemin incite les gens à ralentir. De plus, le fait de nettoyer les fossés accentue l'effet visuel du rétrécissement de la route. Le conjoint de la dame mentionne que les camions et les tracteurs ont de la difficulté à se croiser et demande si le chemin pourrait être élargi. Le maire précise que le chemin va demeurer à cette largeur.

Une citoyenne, après avoir fait l'éloge des biens fait pour les jeunes d'effectuer du sport, des activités culturelles et des activités sociales, demande s'il ne serait pas possible pour la municipalité d'adopter une politique de remboursement des frais d'inscriptions, calquer sur la politique de Coaticook, qui irait au-delà de la politique actuelle de la municipalité qui rembourse uniquement les frais chargés en surplus pour les non-résidents. Le maire invite la citoyenne à fournir ses coordonnées au directeur général afin qu'elle puisse être invitée à la prochaine rencontre du comité de loisirs pour présenter son point et ses suggestions, qui par la suite, le comité, fera ses recommandations aux membres du conseil. M. Ferland se dit ouvert à l'idée de regarder ce qui pourrait être fait dans ce cadre.

Un citoyen demande un suivi du déploiement de la fibre optique sur le territoire. Le maire explique que COGECO est présentement en démarche de demande de permis auprès d'Hydro, de Bell et de la municipalité pour le déploiement de la fibre sur une bonne partie du territoire et qu'il a bon espoir que le projet puisse aboutir dans un avenir raisonnable. Pour ce qui des autres territoires que COGECO ne desservira pas, la MRC est actuellement à travailler sur un plan de déploiement pour l'ensemble des zones non couvertes par un réseau fiable et abordable, mais que, dans ce cas, il faudra être patient.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 35.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier